

1. Dernières revendications avant inventaire - Report
2. Développement du dialogue social : veille de signature - Gros plan sur les salariés des petites et moyennes entreprises - Le passage à l'euro
3. Sécurité sociale : premier bilan de la représentation de l'UPA - Assurance-chômage - Chiffres clés -
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°98 du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2001

## Report

Selon les dernières informations détenues par l'UPA, le projet de loi d'orientation pour l'artisanat et la petite entreprise est décidément voué à se faire attendre.

On se souvient que le rapport parlementaire destiné à ouvrir la voie à un projet de loi devait initialement être remis au mois de juillet 2001. Il aura finalement fallu attendre le mois d'octobre.

De la même façon, la présentation du projet de loi en Conseil des ministres était envisagée dans le courant du mois de décembre. Or, il apparaît de plus en plus précisément, compte tenu notamment des délais nécessaires à la saisine du Conseil d'Etat, que le texte ne viendra en Conseil des ministres qu'à la mi-janvier.

Quant à son examen en première lecture par les parlementaires, il y a du souci à se faire. On sait en effet que plusieurs projets de loi devront achever leur navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale début 2002 et que deux textes, sur l'eau et sur la bioéthique, sont jugés prioritaires. Enfin, il est probable que la session parlementaire prendra fin le 1<sup>er</sup> mars 2002, laissant place à la préparation des échéances électorales.

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2002 Dernières revendications avant inventaire

*Les représentants de l'artisanat continuent leur forcing afin d'une part, de réduire le coût pour les entreprises d'une double inscription au Répertoire des métiers et au Registre des sociétés, et d'autre part, de conforter les ressources des Chambres de métiers.*

"Il est anormal de demander aux plus petites entreprises d'acquitter deux taxes pour le financement des Chambres consulaires". Cette citation extraite d'un courrier adressé au Secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat, illustre clairement la volonté de l'UPA d'aboutir sur cette question. De fait, 60% des artisans sont immatriculés à la fois au Répertoire des métiers et au Registre du commerce et des sociétés et subissent du même coup une double taxation sans justification véritable. Considérant que le service rendu aux entreprises artisanales provient d'abord et essentiellement des Chambres de métiers, l'UPA a demandé aux parlementaires d'instaurer un abattement de 50% de la taxe pour frais de Chambre de commerce et d'industrie pour les artisans immatriculés au Répertoire des métiers. L'argument semble avoir porté puisque députés comme sénateurs ont adopté la mesure en première lecture. Parallèlement, le Conseil national de l'UPA a souhaité un accroissement très significatif des ressources des

Chambres de métiers dans la mesure où ces dernières se voient confier des missions de plus en plus larges alors même que la situation financière de certaines d'entre elles est déjà précaire. Pour éviter qu'à chaque débat budgétaire revienne la question des ressources allouées à ces établissements publics, l'UPA propose d'une part que le droit fixe de la taxe pour frais de Chambre de métiers soit indexé à hauteur de 0,36% sur le plafond annuel de la Sécurité sociale, et d'autre part que le produit du droit additionnel puisse être porté, sur décision de l'Assemblée générale des Chambres de métiers, à 100% du droit fixe, sans autre condition. Enfin, l'UPA considère que les Centres de formation d'apprentis -CFA- devraient être exonérés de la taxe sur les salaires, comme le sont déjà les autres établissements d'enseignement. Au total, et selon les décisions des chambres consulaires (voir page 4), ces propositions permettraient un accroissement global des ressources compris entre 87 et 321 millions de francs.

## Le passage à l'euro

### LES CHEQUES

Il est de l'intérêt commercial de l'entreprise d'accepter les paiements par chèque en euros, sachant que la majorité des Français détiennent aujourd'hui des chèquiers libellés en euros. De plus, cette démarche permet de se familiariser avec la nouvelle monnaie et d'être prêt pour le 1er janvier 2002, date à laquelle les règlements par chèque libellé en francs ne seront plus possibles.

Il est important de vérifier que le chèque est bien rempli dans la bonne monnaie. Si les clients rédigent des chèques en euros sur des formules de chèque en francs, ou inversement, il convient de leur expliquer que le chèque n'est pas valable.

Seuls les chèques émis en francs avant le 31 décembre 2001 resteront valables pendant un an et huit jours après leur date d'émission, soit au plus tard le 8 janvier 2003 pour ceux émis le 31 décembre 2001.

Les chèques étrangers libellés en euro sont soumis à des frais quand ils sont tirés sur des banques installées hors de France. Il est donc préférable de préconiser un autre moyen de paiement.

Pour vérifier la compatibilité du matériel de remplissage des chèques, appeler le numéro vert : 0.800.30.2002

### INFORMATIONS

N°Vert : 0 800 01 2002

Internet : [www.euro.gouv.fr](http://www.euro.gouv.fr)

Minitel : 3615 euro 2002



## DEVELOPPEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

### Veille de signature

Tous les syndicats de salariés signeront-ils l'accord relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat proposé par l'UPA ? C'est la seule question qui restait en suspens après la réunion de négociation du 27 novembre dernier. Réponse le 12 décembre, date ultime fixée aux représentants des organisations de salariés pour parapher le texte issu de plusieurs mois de discussions.

Cet accord vise à renforcer le dialogue entre employeurs et salariés des entreprises artisanales. En organisant l'expression autonome des ressortissants de l'artisanat (voir ci-dessous), il permettra de s'affranchir du poids des grandes entreprises dans l'élaboration des normes sociales et de mieux prendre en compte les réalités de la petite entreprise, dans le droit fil des raisons qui ont amené à la création

de l'UPA en 1975. C'est sans doute pour les mêmes raisons que certaines structures patronales ont critiqué le projet d'accord, accusant l'UPA de vouloir ponctionner les entreprises. L'idée de voir les artisans s'organiser et parler en leur nom propre déplaît. Il n'y a pourtant pas à rougir d'une initiative que le monde agricole a prise dès 1992, qui a montré son efficacité (accord dans le bâtiment) et qui sera financée dans la plus grande transparence.

Le sujet a été évoqué le 1er décembre devant deux mille représentants de la CFDT réunis pour évoquer la situation des salariés dans les petites et moyennes entreprises. Saluant le contenu de l'accord UPA, Nicole Notat, Secrétaire générale de la Confédération, a ajouté : *"Nous voulons faire la démonstration que le dialogue social peut être positif pour les salariés et pour l'employeur"*.

### Le projet d'accord

Le texte, qui prévoit l'instauration d'une faible contribution des entreprises artisanales (environ 180 F par an et par salarié), vise à financer dans la transparence le développement du paritarisme et du dialogue social dans l'artisanat. Les deux principaux objectifs sont les suivants :

- soutenir les branches professionnelles de l'artisanat dans leurs missions de négociation sociale et de service aux entreprises ;
- favoriser la participation des artisans à la gestion des organismes paritaires et sociaux.

### SONDAGE

## Gros plan sur les salariés des petites et moyennes entreprises

A la demande de la CFDT, l'institut IFOP a réalisé en novembre un sondage relatif aux salariés des entreprises du secteur privé employant de 1 à 199 personnes. Les personnes interrogées considèrent qu'il est avantageux de travailler dans une petite ou moyenne entreprise en particulier pour les relations dans le travail (89%) et pour les conditions de travail (67%).

A l'inverse, les avantages sociaux et les niveaux de salaires ne répondent pas aux attentes d'une majorité de salariés de ces entreprises (64% et

51%). Parmi les priorités mises en avant pour l'avenir, l'accès de tous les salariés à la formation professionnelle est privilégié par 98% des sondés, devant la défense de l'emploi et l'amélioration des salaires. La mise en place de la réduction du temps de travail ne mobilise que 74% des salariés mais il est vrai que bon nombre d'entre eux appliquent déjà le nouvel horaire légal. Enfin, les sondés emploient prioritairement les mots suivants pour qualifier l'action syndicale : "négociation", "défense", "proposition".

## Premier bilan de la représentation de l'UPA

L'UPA ayant décidé au mois de septembre 2001 de renouveler sa participation à la gestion des caisses de Sécurité sociale en dépit du retrait des deux autres organisations d'employeurs, un grand défi restait à relever : être en mesure de désigner 1500 administrateurs sociaux (le double par rapport à 1995 dans les caisses d'assurance maladie) et faire en sorte d'occuper le plus largement possible la place précédemment détenue par l'ensemble de la représentation patronale au sein des conseils d'administration des différentes caisses. Le pari est en partie gagné. En effet, alors que la grande majorité (392 sur un total de 406) des conseils d'administration des caisses ont été renouvelés, un bilan provisoire montre que l'UPA totalise 81 présidences (vingt fois plus qu'en 1995) et 221 vice-présidences.

Cette participation des représentants de l'artisanat a déjà eu pour mérite d'éviter un blocage dans le fonctionnement des organismes sociaux. Elle permettra aussi à l'UPA de représenter efficacement ses mandants tout en rappelant "de l'intérieur" la



*La maison de la Chimie à Paris où se sont réunis les Présidents et Vice-Présidents UPA des caisses de Sécurité sociale*

nécessité de réformer le mode de gestion des caisses sociales. Il restera à donner les moyens aux nouveaux administrateurs de mener leur mission dans les meilleures conditions. C'était l'objet du séminaire qui a réuni les Présidents et Vice-Présidents UPA de caisses sociales, les 4 et 5 décembre à la Maison de la Chimie à Paris. Cette initiative destinée notamment à familiariser les administrateurs avec les rôles et les règles de fonctionnement des différents organismes, sera déclinée dans le temps par des séminaires inter régionaux.

## ASSURANCE CHÔMAGE

### L'UPA pour une baisse des cotisations

La décision des partenaires sociaux de réduire ou non de 0,20% les cotisations d'assurance chômage au 1er janvier 2002 doit intervenir le 14 décembre prochain. Pour sa part, l'UPA confirmera la position qu'elle avait fermement défendue en 2000 dans le cadre de la signature de la nouvelle convention UNEDIC, à savoir la baisse progressive des cotisations patronales et salariales d'assurance chômage.

Ce choix avait été rendu possible par la réduction du nombre de demandeurs d'emploi depuis 1997 et son corollaire, l'amélioration des ressources du régime d'assurance chômage. Ainsi, après une première baisse

de 0,38% enregistrée au 1er janvier 2001, l'UPA considère qu'il faut redonner du pouvoir d'achat aux salariés français et du même coup, dynamiser l'activité économique, au moment même où la croissance semble marquer le pas. En outre, la mesure tendrait à réduire le coût du travail et se montrerait donc favorable à la création d'emploi. S'agissant de la nouvelle baisse de 0,20% programmée en juillet 2002, l'UPA souhaite vivement qu'elle puisse elle aussi entrer en vigueur. La décision dépendra cependant de la situation de l'emploi et de l'équilibre financier de l'UNEDIC à la fin du 1er semestre 2002.

## Chiffres clés

Selon une étude de la Caisse des dépôts et consignations, de l'Agence pour la création d'entreprise et de la BDPME réalisée auprès d'un millier de créateurs d'entreprises dont le projet a mobilisé au maximum 250.000 francs en fonds propres, 26% de ceux-ci ont eu recours à un prêt personnel (34% pour les entreprises individuelles, contre 23,8% pour les sociétés), 15% ont mobilisé un don de la famille, 9,3% un prêt amical ou familial et 4,4% une prime de licenciement.

Le fonds de roulement au démarrage est faible : 1.750 euros (11.500 francs) pour les entreprises individuelles, 2.700 euros (17.700 francs) dans le cas des sociétés.

L'étude rappelle également qu'une entreprise sur deux nouvellement créée n'atteint pas son cinquième anniversaire. Les chances de succès sont plus fortes pour les reprises d'entreprises que pour les créations pures et pour un projet industriel que pour un projet commercial.

En outre, l'expérience joue un rôle important puisque 68% des entreprises créées par des artisans, commerçants, professions libérales survivent au-delà de trois ans, contre 58% pour l'ensemble de la population des créateurs.

## Communication

Le Président de l'UPA interviendra sur les ondes de France inter le 15 décembre prochain vers 19h55.

Cette interview de cinq minutes s'inscrit dans le cadre des temps d'antenne "Expression directe", accordés aux organisations professionnelles.

## TVA à 5,5%

La Commission européenne a autorisé la France à repousser d'un an la date limite d'application de la TVA à 5,5% sur les travaux réalisés par les entreprises. Les particuliers pourront donc profiter de cette baisse pour faire effectuer des travaux d'amélioration et d'entretien de leur logement jusqu'au 31 décembre 2003. L'UPA utilisera ce délai supplémentaire pour défendre la pérennisation de la mesure et pour demander sa généralisation à l'ensemble des activités artisanales. Pour sa



part, la CAPEB a pris connaissance avec satisfaction de la décision, et a rappelé dans un communiqué l'incontestable efficacité du dispositif : 21 milliards de francs de travaux supplémentaires et 60.000 emplois créés en deux ans (2000 et 2001), diminution du travail dissimulé, maintien des prix. La Confédération indique par ailleurs qu'elle poursuivra en 2002 ses études d'impact en vue de la décision de pérennisation qui devrait intervenir au 31 décembre 2003.

## Les élus de Chambres de métiers devant Bercy

1200 élus des Chambres de métiers de toute la France, ont manifesté le 4 décembre devant le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. A cette occasion, ils ont rappelé que les Chambres de métiers se trouvaient *"dans une situation impossible sur le financement de la formation des jeunes par l'apprentissage, l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprise, l'application de la loi qualification professionnelle et la réforme de la fiscalité et du financement des Chambres de métiers"*, selon les termes du communiqué publié par l'APCM à l'issue de la manifestation.

## Evaluation des aides aux très petites entreprises

Une instance intitulée "Evaluation des aides aux très petites entreprises" et présidée par André Mulliez sera installée le 20 décembre 2001. Décidée par le Premier ministre, cette évaluation vise à mesurer l'efficacité des aides au regard des objectifs affichés et d'évaluer les effets des efforts de simplification administrative, selon les catégories d'entreprises, les modes de gestion qu'elles adoptent et leurs réseaux d'accompagnement.

## Retraites : l'urgence d'une réforme

A l'occasion de la remise du rapport du Conseil d'orientation des retraites, le 6 décembre, au Premier ministre, l'UPA a salué dans un communiqué de presse le travail effectué, avant de regretter qu'une réforme de l'ensemble des régimes de retraite n'ait pas encore été engagée. Le communiqué reprenait ensuite les grands principes défendus par l'UPA : mise en œuvre d'un dispositif d'alignement progressif des régimes de la fonction publique sur les régimes de retraite du secteur privé ; maintien d'un taux de remplacement permettant d'accéder à une retraite décente ; introduction d'un dispositif permettant à ceux qui sont entrés les plus jeunes dans la vie active et qui ont cotisé pendant 40 années, de faire valoir leur droit à la retraite avant 60 ans ; recherche de nouvelles sources de financement par un redéploiement de l'assiette actuelle ; utilisation de la durée de cotisation comme l'un des paramètres destiné à équilibrer le système de retraite.

## L'agenda

### 27 NOVEMBRE

Participation du Président à une rencontre entre le Groupe de l'artisanat du Conseil économique et social et le Président du CES.

Négociation relative au développement du dialogue social dans l'artisanat

### 28 NOVEMBRE

Rencontre entre le Président de l'UPA, le Président de l'APCM et la Présidente du Comité français des olympiades des métiers - COFOM-, Marie-Thérèse Geffroy.

### 30 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA au rassemblement de la CFDT consacré aux TPE-PME.

### 4 et 5 DECEMBRE

Séminaire de formation dédié aux Présidents et Vice-Présidents UPA des caisses de Sécurité sociale.

### 6 DECEMBRE

Présence de Robert Buguet lors de la remise du rapport du Conseil d'orientation des retraites au Premier ministre.

### 12 DECEMBRE

Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

Séance de signature relative à l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat

### 15 DECEMBRE

Interview du Président de l'UPA vers 19h55 sur France inter dans le cadre des émissions "Expression directe".

### 18 DECEMBRE

Réunion du Conseil d'administration du Bureau européen de l'artisanat français -BEAF-.

### 19 DECEMBRE

Le Président de l'UPA participe au Conseil national de la création d'entreprise.

